

Mail : sauvegarde.du.carladez@club-internet.fr

Site internet : <http://sauvegarde-carladez.ifrance.com>

BULLETIN D'AVRIL 2007, N°5

DÉJÀ UN AN QUE TOUTE LA POPULATION DU CARLADEZ EST INFORMÉE, À L'INITIATIVE DE L'ASSOCIATION, DES PROJETS ÉOLIENS SUR SON CANTON.

DÉJÀ DEUX ANS ET SEPT MOIS QUE NOS ÉLUS DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES ONT VOTÉ OUI À L'ÉTUDE DU PROJET ÉOLIEN !

QUAND LES 3 COMMUNES, CONCERNÉES DIRECTEMENT, EN ONT-ELLES RÉFÉRÉ À LEURS CONSEILS MUNICIPAUX ? (cf registre des délibérations)

A THERONDELS : Jamais !!! Pas une seule trace sur le registre avant le 12 décembre dernier jour du vote de la ZDE de Thérondels, sans consultation ni information préalable au sein même du conseil !!!

A BROMMAT : Le 22 juillet 2004:p.43, *“Mr le Maire a rendu compte à l'assemblée des sites potentiels pouvant accueillir des usines éoliennes sur le canton.”* (Dommage que cette info n'est pas été répercutée au sein de la population !)

Le 8 juin 2005: *“Mr le Maire a informé l'assemblée, de la mise en place d'un mât de mesure des vents à Jongues, sur un terrain appartenant à Mr X.”*

A TAUSSAC : Rien !!!

QU'EST-CE QU'UNE ZDE ? Elle n'existe que **sur proposition du Maire** et de son conseil. Après l'étude de l'administration, le préfet accepte ou non la Zone. Il n'y a pas d'enquête publique ! Elle a pour vocation de se développer....

VOTE DE LA ZDE (Zone de Développement Eolien) DE THERONDELS, le 12/12/06

Devant 60 personnes médusées venues assister au conseil municipal de Thérondels, le Maire a fait voter à bulletin secret (**7 pour, 4 contre**) une ZDE sacrifiant ainsi deux parties de sa commune aux promoteurs éoliens. Et tout ceci sans demander l'avis des riverains et de la population ! Nous démontrant- là ce qu'il nous avait déjà dit : *“Nous ne sommes pas dans une démocratie participative mais électorale”*. Le Maire a-t-il donc “le droit” d'imposer à ses administrés et pour les 30 ans à venir, voir plus, des nuisances importantes et avérées, alors qu'il n'a pas été élu sur un projet éolien ?

Est-ce donc là l'idée que notre Maire se fait de la démocratie ?

Et pourtant certains de ses conseillers ont essayé de provoquer un débat... sans résultats .

Quant au **Maire de Mur-de-Barrez**, il déclare dans Centre-Presse (27/03/07): *“C'est la première fois que la population est écoutée”*... **On a dû louper un épisode !** N'ont-ils pas refusé de faire un référendum et de venir à notre réunion publique du 3/08/06, préférant les comités locaux des promoteurs ? **Mais, c'était comment “AVANT” quand on n'était pas écouté ?!!!**

Quant à la commune voisine de Lacapelle-Barrez, impactée par le projet, elle est à 88% hostile à cette implantation d'éoliennes (6% ne se prononcent pas et 6% seulement pour) . Ils l'ont signifié par écrit à leur maire et aux administrations. Le Maire de Thérondels peut-il leur imposer ses choix ?

LES NUISANCES SONORES Qu'on arrête de nous mentir ! Soyons à l'écoute de nos voisins!

Les nuisances induites par les usines éoliennes “obligent” les populations riveraines à saisir les administrations concernées - **60 plaintes pour nuisances sonores, à Coren (Cantal)**, déposées auprès du procureur de la République, après seulement 3 semaines d'activité et 3 éoliennes sur 5 en fonctionnement !!! NOUS, on nous en promet une trentaine pour commencer !!! Mais ne vous inquiétez pas, vous bénéficierez des dernières avancées technologiques, comme on l'avait promis aux riverains du col de la Fageole ...

- **50 plaintes environ des habitants d'Ally (Haute-Loire)**, cet hiver, auprès du préfet, qui a diligenté une enquête de la DDASS en février dernier. (Mais non ne vous inquiétez pas....., il n'y a aucune conséquence sur la santé et les nerfs des riverains !!!) Rapport qui vient d'être remis et qui répertorie toutes les nuisances supportées depuis plus d'un an par les habitants d'Ally.

Les promoteurs et nos élus vont-ils nous dire encore longtemps que ces machines n'apportent aucune nuisances ?!!!

LA SECURITE PUBLIQUE

En Auvergne à **Ally**, il est "interdit" de s'approcher des éoliennes, des panneaux dissuadent les curieux et de nouvelles barrières sont installées...

A La Fageole, il est question de clôturer une zone de 200m autour de chacune des éoliennes !

Le mois dernier, en Normandie, un morceau de pale de 5 m de long pesant 100 kg a été projeté à 200 m de son mât !

Les sentiers de l'imaginaire autour des éoliennes seront-ils toujours d'actualité ?



Ally

LA TAXE PROFESSIONNELLE

Le seul avantage que les maires trouvent dans l'éolien, c'est la taxe professionnelle. Mais ils ne peuvent pas la quantifier...

Au nom de cette hypothétique manne doit-on laisser ce projet se réaliser ?

Sachant qu'il ira à l'encontre des investissements des particuliers (artisans, commerçants, gîtes etc...), qui font avec la qualité de notre bâti, la réputation de notre Carladez.

N'est-ce pas du rôle de nos maires de calculer les impacts économiques et les conséquences à moyens et longs termes et de nous les présenter ? Ne va-t-on pas, en fin de compte, perdre plus d'argent que l'on va en gagner ? Pourquoi 23 maires de L'Aubrac ont dit NON aux promoteurs, seraient-ils plus lucides ?

LE PAYSAGE

Ne vous inquiétez pas non plus les amoureux de la nature, les éoliennes de 120-160m de haut vont s'harmoniser avec l'horizontalité de nos paysages !!!

Une ZDE ne s'insère pas dans le paysage, elle fait le paysage. Avez-vous envie de le changer ?

Voici un extrait d'une lettre, de la fondation Hulot, envoyée en février dernier à une Aveyronnaise, exprimant **la position de N.Hulot sur les éoliennes** : "... **Il est aussi très sensible à la dimension spirituelle de nombre de nos paysages et des identités culturelles qui s'y rattachent. Pour lui, la priorité devrait être la maîtrise et l'efficacité énergétique afin de réduire par quatre nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (dans les domaines de l'habitat, des transports et de l'agriculture notamment). Il appelle aussi de ses vœux au développement des énergies renouvelables (géothermie, biomasse, hydraulien, solaire thermique) tout en ayant conscience de la part très modeste de l'éolien dans ce bouquet énergétique (inférieur à 1%); et donc avec une contribution à la réduction des GES très marginale.**"

VOUS A-T-ON DIT ?

Vous a-t-on dit que la **France est le premier producteur d'énergie renouvelable de la CEE** ?

Vous a-t-on dit que **les pays européens qui ont le plus développé cette filière éolienne sont les plus gros pollueurs en GES (GAZ à Effet de Serre) par habitant (Allemagne et Danemark)** car pour compenser les sautes d'humeurs de ces machines ils ont augmenté la production d'électricité thermique (fioul, gaz...) annulant le résultat escompté ?

Vous a-t-on dit que l'éolien allemand, riche de 18 900 MW, ne fournit que 4,3% de la production du pays ?

Vous a-t-on dit que **la France a exporté 12% de sa production électrique en 2006** et que la consommation nationale a baissé de 1% ?

Vous a-t-on dit que **pour étudier les nuisances à venir (Tiens ! Il y en aurait ?!!!), on fait appel à des bureaux d'études indépendants choisis et rémunérés par les promoteurs ? Peut-on être juge et partie ?**

C'EST POURQUOI "L'ÉOLIEN" NE POURRA ÊTRE MIS EN DEHORS DU DÉBAT DES MUNICIPALES !

BULLETIN D'ADHÉSION 2007 à l'association "**SAUVEGARDE DU CARLADEZ**"

A envoyer à Isabelle Ladoux 11 rue Rabelais 92170 Vanves (01 46 44 34 14) ou à Nicole Garrel Pervilhergues 12600 Thérondeles. Pour les cotisations libeller le chèque à l'ordre de "Sauvegarde du Carladez". Un grand merci de nous soutenir dans nos démarches administratives et juridiques.

Nom :

Prénom :

Signature :

Adresse :

e-mail :

Tél :

Désire adhérer à l'association "Sauvegarde du Carladez" en tant que :

Membre sympathisant : 10 euros

Membre bienfaiteur : Libreeuros